



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2021-237

PUBLIÉ LE 17 AOÛT 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2021-08-16-00001 - Arrêté n° 2021-DOS-DM-0042 (2 pages) Page 3

R24-2021-08-16-00002 - Arrêté n°2021 DOS-DM-0041 nomination CRAE
ostéopathes (2 pages) Page 6

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-08-16-00001

Arrêté n° 2021-DOS-DM-0042

ARRETE

Portant dissolution du conseil de l'Ordre des Sages-Femmes du Cher
et nomination des membres de la délégation devant organiser les futures
élections

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

VU le code la santé publique ;

VU l'ordonnance n° 2017-192 du 16 février 2017 relative à l'adaptation des
dispositions législatives relatives aux ordres des professions de santé ;

VU l'ordonnance n°45-2184 du 24 septembre 1945 relative à l'exercice et à
l'organisation des professions de médecin, de chirurgien-dentiste et de
sage-femme ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent
Habert, directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de
Loire à compter du 17 avril 2019 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences
régionales de santé;

VU la proposition du Conseil National de l'Ordre de Sages-femmes en date du
6 juillet 2021 de prononcer la dissolution du Conseil départemental de
l'Ordre de Sages-femmes du Cher;

CONSIDERANT QUE les démissions du 28 mai 2021 de madame Vacher,
trésorière, et du 15 juin 2021 de Madame Antoine Daniau, Présidente,
mettent le conseil de l'ordre des sages femmes du Cher dans
l'impossibilité de fonctionner;

CONSIDERANT la nécessité pour le conseil départemental de l'ordre de
sages-femmes du Cher de poursuivre ses missions.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: Le conseil départemental de l'ordre des sages-femmes du Cher est dissout à compter du 7 juillet 2021.

ARTICLE 2: Une délégation de 3 membres est constituée pour le département du Cher. Elle comprend mesdames Marianne Benoit, Truong Canh, Sandrine Brame et Cécile Moulinier.

ARTICLE 3: Cette délégation est chargée d'organiser les prochaines élections.

ARTICLE 4 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, le présent arrêté pourra faire l'objet soit:

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l' Agence régionale de santé Centre-Val de Loire
- d'un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif
28 rue de la Bretonnerie
45 057 ORLEANS CEDEX 1

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet: www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 12 août 2021
Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
Signé : Laurent HABERT

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-08-16-00002

Arrêté n°2021 DOS-DM-0041 nomination CRAE
ostéopathes

ARRETE

Modifiant l'ARRÊTÉ N°2018 – OS – DM-0018
fixant la composition de la commission régionale des ostéopathes

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

VU la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 modifiée relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, notamment ses articles 75 et 127 ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n° 2007-435 du 25 mars 2007 modifié relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie, et notamment son article 11 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT, directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 17 avril 2019 ;

VU l'arrêté N°2018 – OS – DM-0018 fixant la composition de la commission régionale des ostéopathes

VU la décision n°2020-DG-DS-0005 en date du 27 novembre 2020 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, portant délégation de signature aux directeurs du siège de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La commission des ostéopathes visée à l'article 11 du décret n°2007-435 du 25 mars 2007 modifié relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie est composée de la façon suivante :

Président : le directeur général de l'agence régional de santé ou son représentant

Un médecin : Dr HADJADJ Jean-Loup (Tours) titulaire

Dr DUMONT François (Orléans) suppléant

Un masseur-kinésithérapeute : M. PANCHOUT Etienne (Blois) titulaire

M. GIRARD Michel (Tours) suppléant

Deux ostéopathes, dont un enseignant :
M. COURTY François (Nogent le Rotrou) titulaire
M. CROCE Pierre (Saint Avertin) titulaire
M. SEIGNEURIN Philippe (Tours) suppléant
M. DAIGNEAU Emmanuel (Amboise) suppléant

ARTICLE 2 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, le présent arrêté pourra faire l'objet soit :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire
- d'un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif

28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

ARTICLE 3 : le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 16 août 2021
Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
Signé : Laurent HABERT